

Investir dans l'égalité des sexes :

Mettre fin à la violence
à l'égard des femmes et des filles

Fonds de développement des
Nations Unies pour la femme

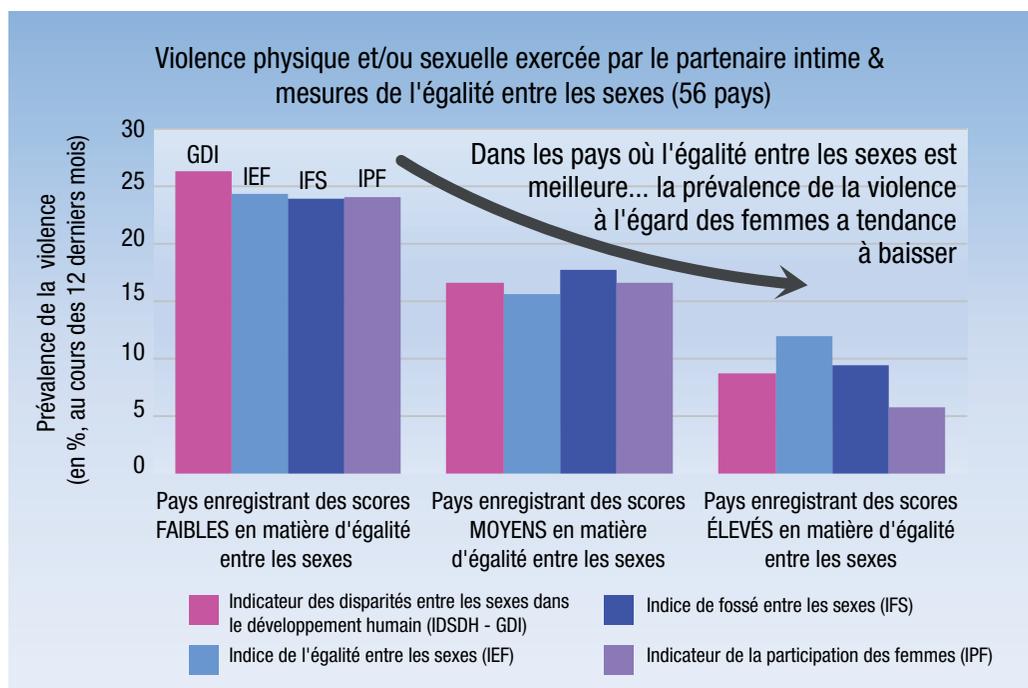


La violence à l'égard des femmes est une pandémie mondiale : entre 15 et 76 % des femmes en font l'expérience au cours de leur vie.¹

La violence à l'égard des femmes est profondément ancrée dans la discrimination et l'inégalité entre les hommes et les femmes. Son élimination nécessite un investissement dans l'autonomisation des femmes et l'égalité entre les sexes, notamment en matière d'éducation, de santé et de droits reproductifs ainsi que dans l'émancipation économique et politique, autant de points ayant d'importants résultats en termes de réduction de la pauvreté et de développement dans son ensemble.

L'égalité entre les sexes s'améliorant, la prévalence de la violence à l'égard des femmes diminue

Les données disponibles illustrent la relation inverse entre l'égalité des sexes et la violence exercée par un partenaire intime. Ceci se confirme pour les formes de maltraitance tant physique que sexuelle. Comme le montre le graphique, les pays où l'égalité entre les sexes est mieux respectée ont tendance à enregistrer des niveaux de violence plus faibles à l'égard des femmes, selon les principaux indices mondiaux pour l'égalité des sexes.² Cette mesure de l'égalité est fonction de : l'espérance de vie, la proportion des sexes à la naissance, l'alphabétisation des adultes, les taux de scolarisation dans les enseignements primaire, secondaire et supérieur, la part de la population active officielle, l'estimation des revenus du travail, la parité salariale, le partage des sièges aux niveaux législatif, ministériel et politique supérieur et le partage des postes de gestion et des postes techniques.



À PROPOS DES DONNÉES : Les données de prévalence prises en compte pour l'ensemble des graphiques proviennent des principales enquêtes internationales consacrées à la violence à l'égard des femmes : [Organisation mondiale de la Santé](#) ; [International Violence Against Women Survey](#) ; [MEASURE Demographic and Health Surveys \(DHS\)](#) et [World Bank Domestic Violence Dataset](#) et sont basées sur les violences physiques et/ou sexuelles exercées par un partenaire intime au cours des 12 derniers mois. Les notes techniques détaillées concernant la méthodologie et les sources sont disponibles sur simple demande à l'adresse evaw.helpdesk@unifem.org.

Les investissements dans l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles ont des impacts considérables sur l'égalité entre les sexes, la réduction de la pauvreté et le développement

La violence à l'égard des femmes coûte très cher aux individus, aux enfants, aux familles et aux pays. Les dépenses en matière de police, de santé, les frais juridiques et les autres dépenses représentent des milliards de dollars dans les budgets nationaux chaque année ; le précieux capital humain s'érode et la productivité de la main-d'œuvre se perd. Ces coûts financiers et humains élevés peuvent tous être évités, en développant l'égalité entre les sexes et la « tolérance zéro » en matière de violence à l'égard des femmes et des filles.

La sécurité économique des femmes joue un rôle central dans les efforts développés pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes

L'émancipation économique des femmes peut servir de facteur protecteur en cas de violence sexo-spécifique au travers de l'accès aux actifs et à l'emploi décent qui permet aux femmes de prévenir et d'échapper aux relations abusives et aux situations d'exploitation.³ Si les femmes sont pauvres, dépendantes sur le plan économique et/ou qu'elles ont des enfants à charge, quitter un mari ou un partenaire abusif peut être particulièrement intimidant étant donné les opportunités limitées et les alternatives qui leur sont offertes.

L'augmentation de la participation politique des femmes permet la progression des lois et des politiques en matière de violence sexo-spécifique

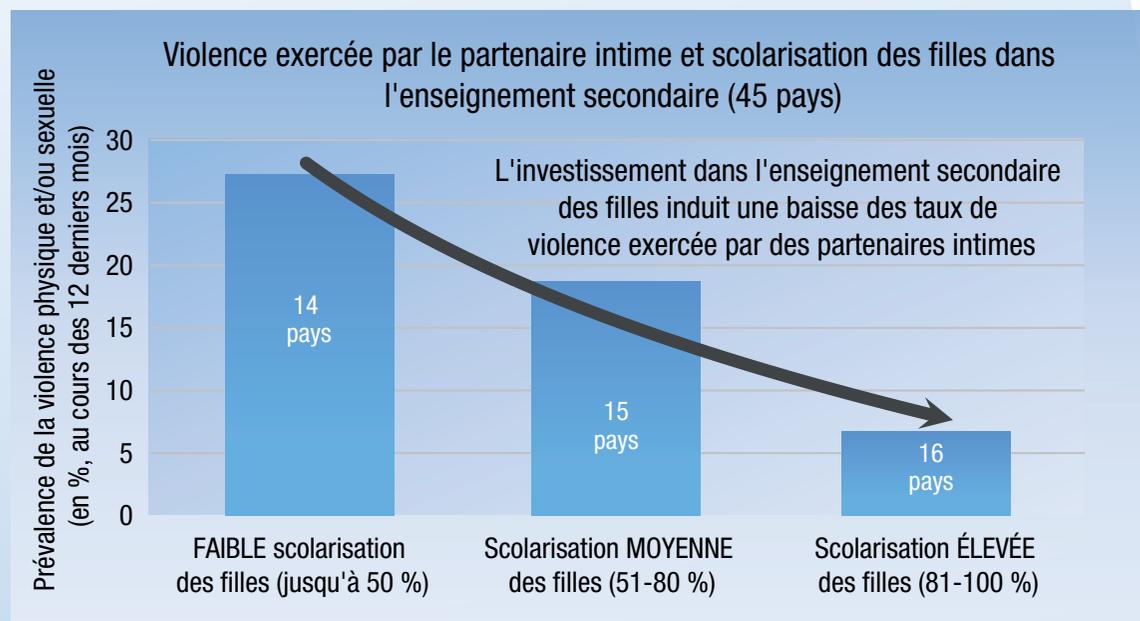
Même si les femmes détiennent en moyenne 18,4 % des sièges des parlements nationaux du monde entier,⁴ leur présence aux postes de décision a un impact sur les principaux problèmes liés aux droits de l'homme, y compris des femmes et des enfants. En Argentine, par exemple, les femmes, qui représentent 14 % du parlement, sont à l'origine de 78 % des lois relatives aux droits de la femme. En Nouvelle-Zélande, les femmes, qui ne représentent que 15 % des parlementaires, ont lancé 66 % des débats sur le congé parental et les soins aux enfants entre 1987 et 1992.⁵

L'éducation des filles, notamment dans les enseignements secondaire et supérieur, peut aider à réduire la violence à l'égard des femmes et être bénéfique à plusieurs niveaux pour le développement national social et économique

L'éducation, notamment l'enseignement secondaire, peut jouer le rôle de « facteur protecteur » auprès des filles et des femmes menacées de violence sexo-spécifique.⁶ Le graphique montre que les pays où le taux de scolarisation des filles dans l'enseignement supérieur est le plus élevé tendent à enregistrer des niveaux de violence plus faibles à l'égard des femmes.

Les filles scolarisées sont également plus susceptibles d'éviter d'autres formes de violence et d'autres pratiques dangereuses, comme la mutilation génitale des femmes et le mariage précoce, et d'encourager l'arrêt de ces pratiques pour leurs filles et les générations futures. Par exemple, au Mozambique, 55 % des filles ayant été scolarisées dans l'enseignement primaire se sont mariées avant l'âge de 18 ans, tandis que parmi les filles ayant été scolarisées dans l'enseignement secondaire, 8 % seulement se sont mariées.⁷

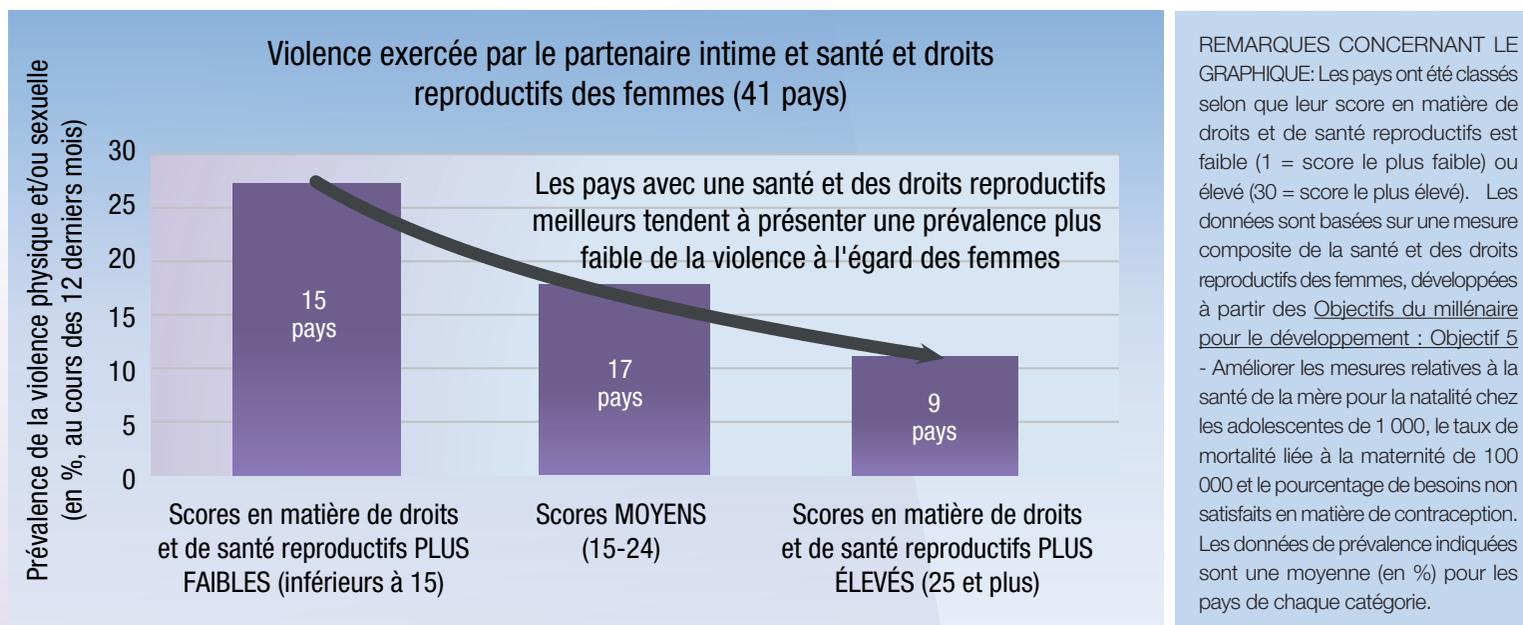
Outre ces avantages pour le développement personnel, la santé et le bien-être des filles, une année d'étude supplémentaire pourrait augmenter les futurs revenus d'une fille entre 10 et 20 %.⁸



REMARQUES CONCERNANT LE GRAPHIQUE: La scolarisation dans l'enseignement secondaire est mesurée en pourcentage de filles éligibles à la scolarisation dans l'enseignement secondaire, en fonction des données fournies par l'Institut de statistique de l'UNESCO concernant le taux de scolarisation net des femmes dans l'enseignement secondaire (2000-2009), par rapport à des pays aux taux de scolarisation faibles à élevés. Les données de prévalence indiquées sont une moyenne (en %) pour les pays de chaque catégorie.

Lorsque les femmes peuvent contrôler la prise de décision concernant leurs corps, leurs vies sexuelle et reproductive, elles sont davantage équilibrées et à même de se protéger de toute relation abusive

Les pays ayant fait des progrès en améliorant la santé et les droits reproductifs des femmes enregistrent des niveaux de violence plus faibles à l'égard des femmes. Le graphique illustre cette relation en se basant sur un taux de santé reproductive obtenu grâce aux indicateurs des Objectifs du millénaire pour le développement concernant la natalité chez les adolescentes, la mortalité maternelle et les besoins non satisfaits en matière de contraception.



La prévention de la violence est un investissement « intelligent » où les retours et les économies sont nombreuses

La prévention de la violence à l'égard des femmes préserve des fonds publics et privés précieux. La loi américaine de 1994 relative à la violence à l'égard des femmes a coûté 1,6 milliard de dollars les cinq premières années et a permis d'économiser 14,8 milliards de dollars sur des dépenses directes et indirectes en matière de soins de santé, de recherche de survivant, de réponse policière, de perte de productivité, de qualité de vie restreinte et de décès.⁹ En Australie, on estime que le plan national d'action a permis d'économiser 23 673 \$ par femme avertie des risques de violence.¹⁰

L'UNIFEM (appartenant l'ONU Femmes) remercie le Dr Laura Sjoberg de l'Université de Floride pour sa collaboration, Howard Friedman (FNUAP) et les membres de l'UNIFEM pour leurs renseignements techniques.

1. Les chiffres sont basés sur la proportion de femmes ayant subi des violences physiques et/ou sexuelles au cours de leur vie, selon trois enquêtes internationales de renom ayant recensé la prévalence dans 48 pays. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS). 2005. Étude multipays sur la santé des femmes et la violence domestique à l'égard des femmes de l'OMS : 46. OMS, Genève ; Johnson, H., N. Ollus et S. Nevala. 2008. Violence Against Women: An International Perspective: 39 (International Violence against Women Survey-IVAWS), Springer Science + Business Media, New York ; et Demographic and Health Surveys-DHS, ORC Macro, Calverton, Maryland.
2. L'égalité des sexes est mesurée à l'aide des indices suivants : l'indicateur des disparités entre les sexes dans le développement humain (IDSDH) du PNUD, calculé en fonction 1) du nombre d'accomplissements des hommes et des femmes selon leur espérance de vie, 2) de l'éducation : l'alphabétisation des adultes, combinée aux taux de scolarisation dans les enseignements primaire, secondaire et supérieur, et 3) de l'estimation des revenus du travail ; l'indicateur de la participation des femmes (IPF) du PNUD calculé en fonction 1) de la participation économique et politique des femmes : le partage des postes de haut fonctionnaire, de gestion, de spécialiste et les postes techniques 2) le nombre de sièges au niveau législatif, et 3) la part féminine des revenus ; l'indice de l'égalité entre les sexes de Social Watch (GEI), calculé en fonction 1) de l'éducation : alphabétisation des adultes, taux de scolarisation dans les enseignements primaire, secondaire et supérieur 2) du partage des postes techniques, de gestion et gouvernementaux ainsi que du nombre de sièges au parlement et des postes au niveau ministériel, et 3) du taux de l'activité économique et de l'estimation des revenus du travail ; et l'indice de fossé entre les sexes (IFS) du Forum économique mondial, calculé en fonction 1) de l'espérance de vie et de la proportion des sexes à la naissance 2) de l'éducation : alphabétisation, taux de scolarisation net dans les enseignements primaire et secondaire et le taux brut dans l'enseignement supérieur 3) de la participation économique et politique : part de la population active officielle, parité salariale, part de législateurs, de fonctionnaires et de gestionnaires, part de spécialistes et de techniciens, et 4) l'émancipation politique : sièges au parlement, postes ministériels, nombre d'années avec une femme à la tête de l'État durant les 50 dernières années. La note attribuée à l'égalité entre les sexes varie de 0 (complètement inégal) à 1 (égalité parfaite) et les pays sont répartis en 3 catégories (faible, moyen, fort) en fonction de la valeur de chaque indice. Les données de prévalence de l'ensemble des graphiques font référence à la part de femmes qui ont subi des violences physiques exercées par un partenaire intime au cours des 12 derniers mois et sont basées sur les données relatives aux pays aux revenus faibles à élevés représentant toutes les régions géographiques dans les principales enquêtes internationales traitant de la violence à l'égard des femmes et les enquêtes relatives à la population nationale, comme suit : **Étude multipays sur la santé des femmes et la violence domestique à l'égard des femmes** (OMS, 2005) ; **Violence Against Women: An International Perspective** (Johnson et al. 2008) ; et des enquêtes nationales du MEASURE **Demographic and Health Surveys (DHS)** et **World Bank Domestic Violence Dataset 1982-2007** (2010).
3. Assemblée générale. 2006. Étude approfondie sur toutes les formes de violence à l'égard des femmes : Rapport du Secrétaire général : 31. A/61/122/Add.1. Nations Unies, New York.
4. International IDEA, Inter-Parliamentary Union and Stockholm University. Base de données mondiale des quotas féminins. International Idea, Stockholm. Consulté le 18 octobre 2010
5. Les chiffres argentins sont basés sur des données de 1993-1994 et ceux de Nouvelle-Zélande sur des données de 1987-1992. UNICEF. 2007. « Situation des enfants dans le monde en 2007 ». UNICEF. New York : 53, basé sur Jones, Mark P. 1997. « Legislator Gender and Legislator Policy Priorities in the Argentine Chamber of Deputies and the United States House of Representatives », Policy Studies Journal, Vol. 25, n° 4, 1997 : 613-629 et Grey, Sandra. 2002. « Does Size Matter? Critical mass and New Zealand's women MPs ». Parliamentary Affairs, Vol. 55, n° 1, janvier 2002 : 6.
6. OMS. 2005. « Addressing violence against women and achieving the Millennium Development Goals ». OMS. Genève : 11.
7. UNICEF. 2005. Early Marriage: A Harmful Traditional Practice. A Statistical Exploration. UNICEF, New York: 32.
8. Psacharopoulos, George et Harry Anthony Patrinos. 2004. « Returns to Investment in Education: A Further Update. » Education Economics 12 (2): 111-34. cité dans Ruth Levine et al. 2008. « Girls Count: A Global Investment and Action Agenda ». Center for Global Development, Washington, D.C.: 16.
9. Clark, Kathryn Andersen, Biddle, Andrea K., Martin, Sandra L. 2002. « A Cost-Benefit Analysis of the Violence against Women Act of 1994. » Violence Against Women, 8, Sage Publications, Chapel Hill, North Carolina: 423. Chiffres basés sur le taux de l'USD en 1998.
10. The National Council to Reduce Violence against Women and their Children. 2009. « The Cost of Violence against Women and their Children ». Commonwealth d'Australie, Canberra : 4. Chiffres calculés en USD sur la base de 20 766 dollars australiens (taux de 2007-2008) basés sur un taux de change opérationnel de l'Organisation des Nations Unies de 1,14 en janvier 2008.



Fonds de développement des
Nations Unies pour la femme



faisant partie de ONU Femmes